

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (à compter du 1^{er} janvier 2021)

Droits annuels	
Lampe Fixe	4 €/U
Marquise Fixe	5 €/ml
Store fixe ou escamotable	5 €/ml
Chevalet publicitaire, porte menu, distributeurs de journaux prospectus dont l'emprise au sol est inférieure ou égale à 0,50 m ²	6 €/U
Chevalet publicitaire, porte menu, distributeurs de journaux prospectus dont l'emprise au sol est supérieure à 0,50 m ²	12 €/U
Terrasse simple	9 €/m ²
Terrasse aménagée	13,50 €/m ²
Structure couverte	26,50 €/m ²
Stationnement de scooter (hors place de stationnement)	21 €/m ²
stationnement de scooters réservé à l'année sur place de stationnement	600 € / la place
Étalage	13,50 €/m ²
Objets divers dont l'emprise au sol est inférieure ou égale à 0,50m ²	6,50 €/U
Objets divers dont l'emprise au sol est supérieure à 0,50m ²	13 €/U

Droits saisonniers du 1^{er} mai au 30 septembre	
Terrasse simple	4,50 €/m ²
Terrasse aménagée	7 €/m ²
Structure couverte	13,50 €/m ²
Étalage	7 €/m ²

Droits journaliers	
Terrasse simple à la journée	3 €/m ²
Étalage à la journée	4,50 €/m ²

Vogues et fêtes foraines	
De 0 à 5 m ²	11,50 €/jour
De 5 m ² à 10 m ²	28,50 €/jour
Par tranche de 5 m ² en place	8 €/tranche

Droits de place – Cirques et Guignols	
Droits perçus par jour de l'installation à la désinstallation	110 €

Droits de place hors vogues et fête foraines	
Par m ² de surface occupée et par jour	3,50 €

Vente ambulante	
Par heure de vente avec paiement au semestre superficie inférieure ou égale à 7m ²	2 €
Par heure de vente avec paiement au semestre superficie supérieure à 7m ²	2,50 €

Vente de fleurs Toussaint	
Le mètre linéaire	27 €